

## PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ

**Président :** Pierre Chevalier

**Secrétaire :** Frédéric Bivert

**Élus :**

**Nombre de délégués :**

**en exercice : 102**

**présents : 76 (titulaires et suppléants)**

**votants : 89 (dont 13 pouvoirs)**

**PRÉSENTS (76) :** Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourroux Suzanne ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chaveroux Mathieu ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coudert Nadine ; Coulaud Danièle ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Delpy Daniel ; Detour Jean-Paul ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Granet Henri ; Gruat Xavier ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Joly Daniel ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Jean-Pierre ; Saugeras Michel ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Soulier Jean-Marc ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric ;

**POUVOIRS (13) :** Cornelissen Tony (pouvoir à Gilles Barbe) ; Delibit Sandra (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Devallière Sébastien (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Galland Baptiste (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Gantheil Robert (pouvoir à Philippe Roche) ; Jouve Patrick (pouvoir à Nadine Picard) ; Junisson Mady (pouvoir à Michèle Valibus) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Mouty Samuel (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Parrain Céline (pouvoir à Philippe Pelat) ; Ribeiro Sophie (pouvoir à Martine Pannetier) ; Sauviat Jean-Marc (pouvoir à Michel Pesteil) ; Ventadour Elisabeth (pouvoir à Françoise Talvard) ;

**EXCUSÉS (13) :** Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Lacrocq Michel ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Sénéjoux Jacques ; Urbain Jean-Yves ;

Convocation adressée le 1<sup>er</sup> mars 2022 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Frédéric Bivert est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 9 décembre 2021.

**Michel Saugeras**, maire d'Ambrugeat, souhaite savoir à quoi correspond le recrutement pour 8 000 € d'un cabinet de Neuilly-sur-Seine pour une mission de recrutement du directeur général adjoint « développement économique et marketing territorial ». Qui cela concerne-t-il ?

**Eric Ziolo**, vice-président en charge des ressources humaines et maire de Bort-les-Orgues répond qu'il s'agit effectivement d'une démarche choisie pour le recrutement du directeur général adjoint « développement économique et marketing territorial » car il s'agit d'un poste technique et pointu. Un chasseur de tête avait semblé être le mieux placé pour faire le choix le plus objectif et le plus complet possible. L'agent recruté est finalement Lucile Benestean.

**Célia Escurat**, directrice générale, précise qu'au moment de l'acceptation du devis du cabinet de recrutement, en juin 2021, Lucile Benestean n'était pas sûre de postuler. Elle a accepté d'assurer l'intérim en août pour savoir si le poste lui convenait. Elle a finalement décidé de déposer sa candidature en octobre. Elle a suivi la procédure de recrutement mise en place avec le cabinet de recrutement.

**Michel Saugeras** regrette qu'on ne puisse pas trouver de candidatures en Corrèze et qu'on soit obligé de faire appel à des cabinets de recrutement.

**Célia Escurat** ajoute que pour des postes à responsabilité et à fort enjeu comme celui-ci, les collectivités font souvent appel à ces prestations externes.

NB : à titre de complément, le cabinet a sollicité plus de 30 candidats qui ont tous déclinés l'offre car non mobiles en Haute Corrèze ou en raison de prétentions salariales supérieures. Au final, 4 687 € ont été dépensés sur le devis initial de 8000 €.

**Jacqueline Cornelissen**, maire de Saint-Angel, s'interroge sur les lignes de trésorerie de la collectivité car il y a eu une nouvelle ligne de trésorerie de 500 000 € ouverte. Elle souhaite savoir combien la collectivité en possède. Elle souhaite également des précisions sur les deux emprunts contractés : un de 1 million d'euros à taux variable, ce qui, en cette période, est pour elle très inquiétant et dangereux et l'autre d'1 million d'euros également à la Banque Postale à taux fixe, afin de payer les investissements de 2021.

**Philippe Roche**, vice-président en charge des finances et maire de Saint-Pardoux-le-Vieux, explique qu'il a été demandé par l'Agence Publique des Financements des Collectivités Territoriales qu'il y ait une part à taux variable dans les emprunts. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a signalé qu'il n'y avait pas d'emprunt de ce type au moment de l'étude. Il a donc été décidé de faire un emprunt à taux variable en sachant que l'on peut le transformer en taux fixe tous les ans. L'emprunt contracté en novembre 2021 est basé sur l'indicateur financier Euribor 3 mois avec 0,15 % de commission pour la banque. Actuellement, l'Euribor est négatif à -0,499. Selon les prévisions, il restera négatif cette année. Donc le taux actuel de notre emprunt est de 0.15%. Il informe qu'aujourd'hui, un emprunt à taux fixe sur 20 ans se négocie entre 1,5 % et 1,6 %.

Pour l'instant, la collectivité paie 0,15 % mais si jamais ce taux passe positif et dépasse un certain montant, il pourra être décidé à tout moment de passer à taux fixe, qui coûtera 0,10 % du capital restant dû. En d'autres termes, si l'emprunt est complet, cela nous coûte 1 000 €. Le risque aujourd'hui est quasiment inexistant dans la mesure où l'on a ce choix.

Concernant les lignes de trésorerie, il y en a une sur le budget principal à hauteur d'un million d'euros, une sur le budget annexe « déchets » à hauteur de 500 000 €.

**Jacqueline Cornelissen** explique que lors d'une séance précédente, elle a compris que l'activité du SPANC gagnait de l'argent. Or, elle constate que cela a déjà été renfloué 2 fois par une avance de trésorerie et elle souhaite des explications car elle ne sait pas comment l'interpréter.

**Philippe Roche** répond que le budget du SPANC sur 2021 est excédentaire, mais il était déficitaire sur les exercices antérieurs. Avec la mise en place des tarifs dernièrement, on peut estimer qu'avec une année complète au niveau des contrôles, en l'espace de 3 à 4 ans, on sera revenu à l'équilibre. Les avances de trésorerie concernent la gestion des entrées et des sorties ; il s'agit d'avances remboursables du budget principal pour que la collectivité puisse honorer ses factures.

*Daniel Delpy, maire de Valiergues, constate que les élus du conseil communautaire ne connaissent pas les emprunts qu'il reste en cours, le détail, la durée, les baux, les locations, les impayés... Il souhaiterait un bilan pour la prochaine séance du conseil.*

*Philippe Roche précise que sur le document qui a été envoyé, il y a un détail des emprunts, banque par banque, avec le capital restant dû.*

**Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.**

**A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- approuve le retrait de l'ordre du jour du projet de centrale photovoltaïque à Thalamy, qui sera reporté à un autre conseil ;
- approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'aide d'urgence exceptionnelle visant à répondre aux conséquences humanitaires de l'invasion russe sur le territoire de l'Ukraine.

**Le président** explique qu'à l'heure où le conseil se réunit pour travailler à l'avenir du territoire, les élus ukrainiens, eux, tentent d'assurer tant bien que mal la fourniture de services publics indispensables pour venir en aide à la population.

Ils doivent être soutenus dans ce combat pour leurs libertés et pour la démocratie. C'est pourquoi il est proposé de faire ce don à hauteur d'un euro par habitant au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO). Il sait que chacun, dans sa commune, se mobilise déjà pour faciliter l'accueil des réfugiés avec l'Etat. Haute-Corrèze Communauté (HCC) en fera de même et accompagnera toutes les communes qui le souhaitent dans ses démarches.

Grâce à cette aide, nous exprimons notre profond engagement aux côtés des Ukrainiens dans leur défense des valeurs de solidarité et d'humanité.

Il propose de passer au vote d'une aide de 34 626 € arrondie à 35 000 €, à verser au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

*Stéphanie Gautier, maire de Palisse, ne votera bien entendu pas contre cette proposition mais elle aimerait souligner qu'il n'y a pas qu'en Ukraine qu'il y a la guerre et on voit des tas de gens qui veulent accueillir des réfugiés, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour des africains, syriens ou afghans et qu'il est dommage de s'inquiéter vraiment uniquement lorsque la guerre est à la porte de l'Europe.*

*Pierrick Cronnier, élu de la commune d'Ussel, souhaite savoir s'il est possible de mettre en place des aides économiques à destination des employeurs de notre territoire qui pourrait proposer du travail pour les déplacés ukrainiens.*

*Il rappelle que le statut des ukrainiens est différent des réfugiés et ils ont le droit de travailler immédiatement. Il pense que pour les accueillir dans la dignité, il convient de pouvoir leur permettre d'accéder rapidement à leur autonomie financière car selon lui, il n'est pas dans leur tempérament de venir vivre au crochet d'un pays.*

*Il demande si la collectivité ne pourrait pas avoir un rôle facilitateur en envisageant d'aider les entreprises qui accepteront d'embaucher des déplacés.*

**Le président** explique qu'il a fait le point cet après-midi avec Monsieur le Sous-Préfet et confirme que les Ukrainiens ont un titre de séjour d'un an, renouvelable tous les 6 mois et également le droit de travailler. HCC participera avec les services de l'Etat dans l'accompagnement des démarches évoquées. La première étape est cette aide financière mais la collectivité sera attentive à l'intégration progressive et à la prise en compte des difficultés que rencontreront ces personnes.

*Barbara Vimont, maire de Saint-Hilaire-Luc, appuie les propos de Stéphanie Gautier. Elle ne votera pas contre le montant de cette aide dont le montant lui paraît assez énorme et elle*

souhaiterait plus de détails quant à l'organisme qui va percevoir ce versement, sa destination, le public concerné...

**Christophe Arfeuillère**, vice-président en charge de l'économie et maire d'Ussel, explique qu'en conseil municipal il a été voté à l'unanimité la somme de 10 000 € et que le principal avantage de ce fonds est la réelle visibilité de l'utilisation du don. La somme est versée sur un compte du Ministère des Affaires Etrangères et un site permet d'avoir un suivi de l'emploi de la somme.

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 13	Pour : 89	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **ACCORDE** une aide exceptionnelle de 35 000 € qui sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Discours d'accueil du président :

« Chers collègues,

Laissons de côté pour un instant l'actualité internationale et arrêtons-nous sur l'actualité locale. Hier, Jean-Pierre Guitard et moi-même, les services et 16 maires avons participé à la CDPENAF organisée par la DDT de la Corrèze. Si celle côté CREUSE s'est déroulée sans encombre, qu'avec des avis favorables, et bien ce fut différent en Corrèze.

La commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue de 9h à 19h et je peux vous dire que les débats ont été tendus, tous visant à défendre notre territoire et notre projet de PLUI.

Cette commission avait pour vocation à étudier les fameuses STECAL. Il s'agit des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles du PLUI (zones Agricoles et Naturelles) et au sein desquels certaines constructions peuvent être édifiées de manière dérogatoire à la loi Montagne notamment.

Nous n'avons pas encore le procès-verbal définitif de la commission mais nous savons déjà que, grâce à notre mobilisation, le résultat sera favorable pour 2/3 des STECAL. Ce chiffre est important et va au-delà de nos espérances.

Croyez-moi, au vu des échanges avec l'Etat ces dernières semaines, ce résultat était inespéré. Pour les secteurs qui malgré tous nos efforts, recevront un avis défavorable, je sais toute la frustration et la colère que cela génère et je le regrette. J'ai entendu beaucoup d'entre-vous les exprimer face à un Etat qui manquait de compréhension devant vos enjeux communaux.

Malgré cela, je ne peux que vous inviter à prendre de la hauteur et voir le verre à moitié plein. Car même si c'est STECAL ne sont pas retenus par la CDPENAF, les porteurs de projet sur ces secteurs pourront au moment de l'enquête publique déposer une requête et faire valoir leur demande. HCC pourra alors la prendre en considération et décider lors de la validation du document définitif en octobre, si oui ou non, ces STECAL sont intégrés en zonage constructible. Il reste encore de l'espoir grâce à l'enquête publique qui se déroulera au mois de mai. Sensibilisez vos porteurs de projet pour qu'ils se mobilisent dans le cadre de l'enquête publique. Haute-Corrèze Communauté s'engage à rechercher des réponses abouties à toutes les observations qui seront remontées dans la phase d'enquête publique dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et des jurisprudences récentes. D'ailleurs, je souhaite qu'HCC se fasse accompagner dès à présent par un cabinet d'avocat conseil spécialisé en droit de l'urbanisme de manière à s'assurer de la plus grande solidité possible du PLUI, que nous validerons en octobre prochain.

Dernier rappel, si vous choisissez de soumettre le projet de PLUI pour avis à votre conseil municipal, vous avez jusqu'au 15 mars pour le faire. Un avis défavorable ou contre entrainerait un report incompressible de la validation du PLUI d'au moins 9 mois. Et nous obligerait certainement à respecter les termes de la Loi Climat Résilience bien plus contraignants.

Autre sujet que je souhaitais aborder avec vous ce soir, la clôture de la tournée territoriale. Du 12 mars au 8 décembre 2021, les vice-présidents et moi-même sommes venus à la rencontre des 71 conseils municipaux de notre territoire. 34 réunions ont été organisées et 447 conseillers municipaux ont répondu présent sur 767, soit 60%. L'enquête de satisfaction réalisée a mis en lumière une satisfaction générale concernant le format de la rencontre, les sujets abordés et les débats, à hauteur de 94 %.

Je tiens sincèrement à vous remercier pour votre accueil, votre mobilisation et nos échanges. Au cours de ces visites, vous nous avez fait part de nombreuses interrogations sur la gouvernance, sur le projet de territoire, sur le fonctionnement et les projets de la communauté de communes. Aussi, une foire aux questions a été créée. Celle-ci apporte une réponse à chaque interrogation soulevée lors de nos rencontres et elle est organisée par thématique afin de faciliter votre recherche. Au total, ce sont 150 réponses qui vous sont apportées directement dans cette foire aux questions.

Lors des visites, 2 questions sont régulièrement remontées : « qui fait quoi à Haute-Corrèze Communauté ? » et « quelles compétences exercent elle sur le territoire ? ».

De ce fait, nous avons réalisé un organigramme de notre structure avec le trombinoscope des agents. Cela vous permettra d'identifier votre interlocuteur en fonction de votre demande et de répondre à l'interrogation du « qui fait quoi ? ».

Parallèlement, nous avons construit un document résumant la manière la plus simple et la plus claire possible, les compétences de chaque niveau des collectivités territoriales. Tout cela sera envoyé aux communes demain. Vous les recevrez sur les boîtes mail.

Pour conclure, le projet de territoire sera prochainement achevé et diffusé. Il est prévu de le soumettre au vote du conseil communautaire du 9 juin. A présent, l'heure est à l'action. Chaque acteur de ce territoire, communes, intercommunalité, entreprises, associations, habitants, a un rôle à jouer. Je compte sur chacun d'entre vous pour agir dans la même direction, de manière à atteindre notre destination commune, une Haute-Corrèze active, vivante, responsable et préservée.

Rendez-vous le 5 mai à 18h pour la présentation du rapport d'activité de HCC aux conseillers communautaires et municipaux.

Rendez-vous également le 6 mai de 9h à 17h pour une journée de travail avec les élus municipaux.

Deux temps forts pour 2022 qui nous permettront aussi de nous retrouver et de partager des moments conviviaux, du moins, je l'espère vivement !

Sans attendre, je passe la parole à Philippe Roche pour la présentation du débat d'orientation budgétaire. Il a réalisé un énorme travail avec les services et je les remercie.

La situation budgétaire de la collectivité est saine. Nous devons anticiper les potentiels impacts du conflit ukrainien, même si, comme vous le verrez, ils seront plutôt limités en ce qui concerne HCC grâce aux choix que nous avons réalisés en matière d'énergie renouvelable et de mobilité. Et nous nous arrêterons sur le budget annexe des Ordures Ménagères (OM), plus largement impacté, et où les décisions du SYTTOM 19 qui traite nos ordures ménagères ont des conséquences considérables sur les équilibres de ce budget qui était déjà structurellement déficitaires.

Un groupe de travail composé d'élus de la commission environnement a travaillé ce sujet et nous vous exposerons ses conclusions. »

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Pour rappel, le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif sera voté lors d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après le conseil communautaire.

Le présent document a pour objectif de vous apporter l'ensemble des informations budgétaires et financières disponibles à ce jour pour permettre de décider de l'évolution des politiques publiques menées sur le territoire.

Les éléments issus de ce débat permettront d'élaborer le budget primitif 2022 qui sera soumis lors du prochain conseil communautaire.

**Philippe Roche**, vice-président en charges des finances présente le Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

- **Budget principal**

### Dépenses de fonctionnement

*Daniel Delpy* demande comment peut s'améliorer la participation au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et s'il y a des moyens d'actions.

*Philippe Roche* explique que les taux de fiscalité sur beaucoup de communes sont faibles et l'Etat raisonne en fonction du potentiel fiscal. Dès l'instant que l'effort fiscal n'est pas au niveau de la moyenne nationale, il considère que l'on est riche, que l'on n'est pas bénéficiaire mais contributaire, ce qui pour lui est d'un profond illogisme. Si on se réfère au moment du dégrèvement de la taxe d'habitation, l'Etat avait dit que 80 % des gens serait dégrévés (ménages avec les revenus les plus faibles). Sauf que sur notre territoire, c'était 92 % ce qui veut dire que les revenus sur le territoire étaient inférieurs à la moyenne nationale, mais comme l'effort fiscal n'est pas à la hauteur de la strate, on se retrouve dans cette situation où l'on est contributaire au FPIC.

### Dépenses d'investissement

*Franck Rebbuzzi*, maire de Feyt, ne comprend pas le reste à réaliser pour le VVF Villages.

*Philippe Roche* répond qu'il s'agit d'un montant annuel, correspondant aux tranches 2 et 3. Il y a des subventions qui ont déjà été versées. La tranche 2 était partiellement réalisée. Il convient de faire attention sur les recettes de 2022 qui ne correspondent pas au taux de subvention du projet.

**Xavier Gruat**, maire de Sarroux-Saint-Julien, souhaite avoir des précisions sur les porteurs de projet qui se sont manifestés pour l'acquisition des véhicules propres et savoir où en sont les échanges, connaître leur teneur. Cela mérite des précisions. Il y a sur le territoire des porteurs de projet qui se sont manifestés pour produire de l'hydrogène vert, notamment au pied du barrage de Bort-les-Orgues. Il souhaite savoir si les élus ont des perspectives d'avenir à ce sujet ou si la mise en place de ce projet est une nouvelle fois reportée. C'est un sujet qui a une grande importance en sachant qu'on a plus que jamais envie de se positionner comme territoire très vert.

**Le président** explique qu'il y a deux porteurs de projet identifiés sur cette énergie. L'un envisage de stocker dans une station en dehors de Bort, sur le périmètre du Cantal. Nous avons le sentiment que EDF souhaite faire cavalier seul et nous étudions donc une autre éventualité avec ce porteur de projet et de travailler avec la société qui tient le barrage de Liginac.

L'autre porteur de projet, Phoebus Energy, qui travaille sur Meymac, a besoin de 10 hectares de photovoltaïque pour produire cette énergie renouvelable.

Il y a donc deux projets sur cette énergie que nous suivons avec beaucoup d'attention.

**Philippe Brugère**, maire de Meymac, explique que ces projets sont ralentis par le fait que l'ADEME ne finance que des projets deux à trois fois plus gros que ceux que l'on peut présenter en termes de consommation. Il faut que le besoin soit consolidé et ce n'est pas encore le cas chez nous mais il est clair que dans les 5 à 6 ans à venir, cela va se débloquent et nous pourrions alors entrer dans le jeu des subventions et financer nos projets.

**Xavier Gruat** demande s'il ne serait pas judicieux de s'associer à des communautés de communes voisines à caractère et à connotation rurale bien marqué comme Dôme Sancy ou Sumène Artense au risque de voir un jour des porteurs de projets locaux se démobiliser et quitter le territoire alors qu'on avait quelque chose qui arrivait sur un plateau.

**Philippe Brugère** est d'accord mais répond qu'il n'est pas possible de mettre la charrue avant les bœufs. Il faut tout d'abord avoir bien consolidé le besoin, c'est-à-dire que les collectivités soient prêtes à s'engager dans l'achat de véhicules en lien avec leurs services pour arriver à un seuil minimum de 400 kilos/ jour d'hydrogène et on en est encore loin. C'est ce qui est bloquant pour le moment.

**Xavier Gruat** rappelle que sa commune attend la réhabilitation du site de Saint-Nazaire qui tarde à venir, car actée en 2016 par leur ancienne communauté de communes, financée sur des fonds propres sans avoir recours à l'emprunt. Le projet va semble-t-il voir le jour en 2022 mais il n'est pas conforme au niveau budgétaire pré établi pour le boucler et il est aujourd'hui mal venu et mal perçu par les usagers d'avoir recours à une cagnotte participative pour boucler économiquement le projet. A l'époque, dans le cadre de « La Dordogne, une rivière, un territoire », il y avait 20 000 € d'argent mis par EDF qui ont été perdus, nous avons relancé à plusieurs reprises vos services depuis 2017 pour dire qu'il fallait reconduire ces partenariats et aujourd'hui ces 20 000 € sont ceux qu'il manque pour boucler le financement. C'est rageant, fatiguant et frustrant d'attendre depuis 2016. Les administrés ne comprennent pas pourquoi le projet n'est pas abouti alors qu'il était autofinancé à l'époque. Il serait bien de faire les fonds de tiroirs pour financer et boucler cette affaire.

**Célia Escurat** explique qu'elle n'a jamais entendu parler de cagnotte participative. Ce n'est pas à l'ordre du jour du projet. Le plan de financement est arrêté et les travaux vont débiter.

**Xavier Gruat** explique qu'en décembre, il a été dit qu'il manquait 20 000 € et que cela serait une cagnotte participative pour boucler le montant du projet. Les élus enlèvent depuis le départ ce qui fait la pertinence du projet, à savoir l'accès aux confluences de la Dordogne et de la Diège pour qu'il y ait une liaison fluviale avec les exploitants de la base de Roche-le-Peyroux et de Sarroux-Saint-Julien, qui souhaitent faire un trait d'union entre ces gorges-là.

De plus, faute de passerelle sur « la Dordogne de Villages en Barrages », cela permettrait de résoudre cet épineux problème datant de 2014 non finalisé, de faire quelque chose d'atypique,

de fixer au niveau touristique des gens sur une journée dans le secteur au lieu qu'ils se rendent simplement à un promontoire et qu'ils loupent une partie des choses à voir dans le secteur. Certains professionnels du tourisme s'impatientent car il y a beaucoup de promesses non tenues. La sécurisation du site se dégrade d'année en année, il n'y a plus d'investissement et cela ne véhicule pas l'image que vous souhaitez porter sur un projet de territoire fort.

**Le président** affirme que la sécurisation et la réhabilitation du site sont prévus au budget, mais il est clair que la passerelle n'a pas été retenue. Il connaît bien le site, il a constaté la vétusté des barrières de protection, il a déploré le fait qu'une bonne partie des croix soient par terre mais nous avons pris le site dans cet état.

**Xavier Gruat** accuse les élus de remettre en cause des délibérations prises à l'unanimité par des élus dans une ancienne collectivité, inscrites dans un budget d'investissement depuis 2016 sur des fonds propres et qu'aujourd'hui, ils en sont rendus à un projet minimaliste car le projet n'est pas fait en fonction du site mais en fonction d'une enveloppe et que cette enveloppe sur laquelle il n'y a pas de révision possible est coupée en deux par rapport au projet initial, sur lequel il y avait les fonds propres et les financements publics. Les élus ne prennent pas en compte le chemin qui permet d'aller à la Diège qui était initialement prévu dans le projet. Il avait demandé qu'on lui produise des diagrammes qui donneraient le montant collecté par habitant et le montant réinvesti par habitant et par commune afin de voir la gestion équitable de notre territoire. Il faudra aussi bien l'interpréter au moment venu. Cela s'appelle l'équité et la transparence.

**Le président** assure que les travaux de sécurisation et de réhabilitation seront faits, que des subventions ont été demandées. Il convient que la construction de la passerelle n'a pas été retenue. Le chemin d'accès à la confluence sera traité dans un 2<sup>ème</sup> temps.

**Dominique Miermont**, vice-présidente en charge de la culture et maire de Neuvic entend bien les propos de M. Gruat. Elle sait que ce projet a fait l'objet de nombreuses re-visitations mais c'est un beau projet où l'on a pris en compte les revendications tout à fait légitimes par rapport au chemin de croix, par rapport aux aménagements. Un terrain d'entente avait été trouvé avec ses revendications. Le projet a été défendu au niveau du Pays pour les aides LEADER et il a été choisi de mettre l'accent sur ce projet par rapport aux Orgues de Bort qui lui a été reporté pour des questions budgétaires. Il va se passer des choses formidables sur ce site avec un beau projet de qualité, avec un cabinet d'étude qui a très bien senti l'âme du site et son côté emblématique. Cela n'est pas terminé. Nous pourrions continuer dans un deuxième temps avec le chemin d'accès à la confluence.

**Pierrick Cronnier** ne retrouve pas dans les dépenses d'investissement la piscine du VVF de l'Abeille. Le marché avait été relancé et il demande s'il y a eu un résultat. Il comprend Xavier Gruat car à la vue des montants prévus en investissement, il trouve dommage de ne pas trouver 20 000 € pour son projet.

**Philippe Roche** répond que l'information concernant la tranche 3 de VVF sera précisée en avril car les plis du marché seront ouverts prochainement. Les chiffres indiqués dans le rapport concernent la fin de la tranche 2 et le début de la tranche 3 qui sera validée en avril.

**Stéphanie Gautier** a fait des recherches sur cette piscine suite à la découverte de l'information dans le journal « La Montagne » où un article expliquait les différents projets. Elle a cherché les délibérations concernant le projet et la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche ont été validées le 28 juin 2018. La création du bassin quant à elle a été votée à l'unanimité avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) le 23 janvier 2020. Cette piscine est donc bien prévue et elle se trouve dans la tranche 3 qui n'est pas finie. Il faudra voir alors si les offres sont plus élevées que le montant prévu au marché et s'il faudra prévoir un supplément.

**Célia Escurat** informe que la réponse sera apportée lors du prochain conseil lors duquel l'attribution du marché de la tranche 3 qui n'est pas encore lancée, sera soumise à l'approbation du conseil. Effectivement, la première consultation pour cette tranche 3 avait été infructueuse sur certains lots.

**Monique Jabiol**, maire de Roche-le-Peyroux, rappelle qu'elle n'était pas là en 2018, qu'elle est un peu perdue dans tous ces projets et qu'elle ne sait pas de quoi ces chiffres parlent. Les montants lui font peur. C'est un projet qui est très contesté par la population. Il faudrait faire un point clair pour les élus et pour la population.

**Philippe Roche** précise que les 700 000 € ne sont pas que pour la piscine mais pour les réhabilitations et la création de logements.

**Le président** ajoute que tous les chiffres seront mis à plat lors du prochain conseil.

**Pierre Coutaud**, maire de Peyrelevade est d'accord avec le président dans le fait de remettre tous les chiffres à plat lors du prochain conseil communautaire. Pour avoir siégé, lors du dernier mandat, il est vrai qu'on s'y perdait déjà dans les tranches de travaux.

**Le président** explique que la piscine du VVF était bouclée dans le financement avant de venir à Haute-Corrèze Communauté. L'investissement est de 4 millions dont 2 millions sont portés par le loyer de VVF sur 15 ans, 800 000 € de Fonds National d'Aménagement Des Territoires (FNADT), 300 000 € de la Région, 300 000 € du Département, 100 000 € de l'Association Nationale pour les Chèques vacances et 250 000 € de DETR soit un reste à charge pour la collectivité de 200 000 €. Il soutient que lors de la fusion, la communauté de communes du Pays d'Eygurande avait 300 000 € dans le tiroir. La fréquentation touristique et les retombées économiques qu'elle engendre est estimée à 1 million d'euros sur la Haute-Corrèze.

On va également faire le point pour les nouveaux élus sur les fonds apportés par chaque communauté de communes lors de la création de la collectivité et cela mettra fin à beaucoup de polémiques.

**Pierrick Cronnier** demande si la piscine d'Ussel va passer cette année en gérance par la communauté de communes. Il entend la colère des habitants de la communauté de communes ne résidant pas sur Ussel qui paient plus cher l'entrée à la structure alors que HCC a participé à l'investissement.

**Philippe Roche** répond que le transfert de la piscine n'est pas prévu à l'ordre du jour de 2022.

**Dominique Miermont**, revenant sur le sujet du site de Saint-Nazaire, souligne la volonté de l'agent en charge du dossier de bien faire son travail et proposer un projet de qualité. Elle pense néanmoins qu'il faut plus de 20 000 € pour l'aménagement du sentier d'accès à la confluence pour sa mise en sécurité.

**Xavier Gruat** rappelle qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> étude sur le sujet pour un projet qui n'est toujours pas sorti de terre, cela a un coût, à l'instar des chasseurs de tête qu'on paie 8 000 € pour recruter quelqu'un sur place. Au bout d'un moment on peut s'interroger sur la volonté des élus d'avancer ou non sur certains territoires. C'est une question de volonté. Y-a-t-il clairement une volonté de réhabiliter ce site, auquel car si c'est non, on prend une délibération, on réunit la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) et on fait un transfert. Il y en a marre de venir pleurnicher.

Il souligne que la com'com' de Bort fonctionnait très bien sur les différents services qu'elle proposait, avec un budget maîtrisé, des barèmes fiscaux à la hauteur des services rendus. Aujourd'hui, les PAV sont en permanence pleins, il y a des déchets partout, les collectes d'ordures ménagères ne sont pas faites comme il faut, les bennes à encombrants mises à disposition gratuitement aux administrés ne sont plus proposées. Depuis 2017, on assiste à une régression sans précédent. Il va falloir voter des taux avec des secousses qui vont arriver dès le mois d'octobre l'année prochaine sur les ordures ménagères et sur d'autres sujets. En tant qu'élu de proximité, il est difficile d'expliquer aux administrés l'évolution des impôts quand les services ne sont pas de qualité.

**Pierrick Cronnier** demande s'il y aura des emprunts en 2022.

**Philippe Roche** répond qu'il y en aura un mais que pour l'instant il y a une ligne de trésorerie et qu'on empruntera en fonction du besoin. Il s'agit d'un prévisionnel.

- Budget annexe déchets

**Barbara Vimont** est très inquiète car on est dans une situation critique : on va aller dire à nos administrés qu'on va augmenter le taux d'imposition avec moins de services en face. On ne va pas les encourager à être plus vertueux comme ça, on va avoir beaucoup plus de décharges sauvages, ils vont saccager les aires de Points d'Apport Volontaire (PAV), etc. C'est un cercle vicieux et elle ne voit pas comment en sortir avec ce que les élus proposent aujourd'hui.

**Philippe Roche** répond que dans le cadre d'un budget annexe, on a l'obligation de l'équilibre budgétaire et qu'il faut voir les choses globalement notamment pour les communes qui vont avoir une baisse de taux. Il y a une problématique, mais il faut bien avoir à l'esprit qu'il y a deux ans, ce n'était pas prévu que le SYTTOM nous augmente de 700 000 €. Il y a cette Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) mais aussi le problème de l'usine d'incinération de Brive qui est obsolète. Il faut que cela soit financé par l'ensemble des ménages qui mettent leurs ordures en traitement.

**Michel Saugeras** souligne que les usines d'incinération sont des usines de revalorisation dont l'énergie est revendue (vapeur, électricité...). Ce n'est pas la faute du SYTTOM mais de l'Etat qui augmente la TGAP. Pour le SIRTOM d'Ussel, ils étaient à 5,5 %, comment va-t-on expliquer aux usagers qu'on va passer à 13,5 – 15 % alors que le service a diminué, qu'il est difficile d'aller décharger en déchèterie, qu'elles sont fermées les jeudis, sans personnel.

**Alain Fonfrède**, vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés, explique qu'il y a du personnel dans les déchèteries les jeudis, pour les nettoyer. On a fait le choix d'alléger les charges du personnel en faisant de moins en moins recours au service de remplacement qui coûte très cher. Les déchèteries sont ouvertes le samedi. Il rappelle que sur les 8 déchèteries, l'amplitude horaires des ouvertures est beaucoup plus importante sur au moins 5 d'entre elles.

Il explique qu'il a été au SYTTOM où il a pu discuter avec Pierre Pittman par rapport aux tarifs de l'incinération. Cette année, c'est 114 € contre 105 € l'an passé et cela continuera d'augmenter en 2022 : 120 € ou 127 €. Il ne voit pas quelle autre solution la collectivité a pour faire face à cette facturation.

**Xavier Gruat** demande si on ne paie pas ce qu'on a semé en 2017. Il prend l'exemple de son ancienne communauté de communes où il y avait auparavant un passage pour les OM tous les 15 jours. HCC a voulu passer à une fois par semaine. Dans le même temps donc, on a voulu emmener les gens à trier moins, mais en les sensibilisant plus avec des ambassadeurs du tri et en mettant massivement des moyens supplémentaires pour ne plus trier. Effectivement sur la dépense et la dérive énergétique sans précédent qu'on subit c'est la faute de personne, on y est tous confronté. Par contre au milieu de cela se greffe les conséquences d'une non sensibilisation, et 2025 c'est demain, alors que depuis 2017 on aurait pu sensibiliser et endiguer certains phénomènes. Aujourd'hui, sur nos communes rurales, on a des points de passages qui se retrouvent avec des déversoirs massifs de déchets de personnes qui ne sont parfois pas issues de notre territoire. Mais ce sont nos administrés qui subviennent à la taxe sur les ordures ménagères.

**Monique Jabiol** invite ses collègues à participer aux commissions « déchets/budgets » dans lesquelles elle exprime son désaccord.

Elle constate qu'eux, les nouveaux maires, se retrouvent à taxer les contribuables. Ils se retrouvent au pied du mur face aux contribuables qui sont confrontés à des augmentations du carburant, de l'électricité, avec des salaires qui n'augmentent pas en conséquence. Il va falloir annoncer aux gens qu'ils vont passer à 13%, ce qui est énorme. Il faut que le SYTTOM arrête.

Lors de la 2<sup>ème</sup> commission « budget/déchets », elle était optimiste car dans un document fourni il y avait une approche de réduction des coûts avec moins de tournées mais pas uniformisé à tout le territoire. Le but était d'équilibrer au moins sur une année. Elle propose de faire appel au budget principal à titre exceptionnel ; elle déplore le fait qu'il faille à nouveau demander aux contribuables de mettre la main au porte-monnaie et de mieux trier. De plus, pour passer à la taxe incitative, le bureau d'étude demande 2 400 000 € d'investissement pour pouvoir mettre en

place les bacs, les colonnes, etc. Comment est-ce réalisable ? Il y a peut-être une solution à trouver par rapport au SYTTOM qui aurait pu anticiper son usine d'incinération. Au moment de la fusion, HCC aurait dû prendre les participations directes des communes au Sirtom sur la part déchèterie.

Elle renouvelle son invitation à l'attention des élus de participer aux commissions.

**Philippe Roche** explique qu'on n'a pas le droit de récupérer les participations au niveau des communes. Aucune règle ne le prévoit puisque c'était déjà illégal. Ces participations que certaines communes versées au Sirtom n'auraient jamais dû exister.

**Alain Fonfrède** invite ceux qui sont intéressés par le sujet à les rejoindre dans les commissions.

Il explique qu'il ne veut pas trop qu'on « tape » sur le SYTTOM, car le SYTTOM c'est les collectivités avec 4 représentants de HCC. Le SYTTOM paie aujourd'hui une politique qui avait été mise en place car on ne payait pas le prix réel qu'on aurait dû payer pour certains services. Cela aurait permis au SYTTOM de mettre de l'argent de côté pour pouvoir faire des travaux d'amélioration aujourd'hui. Mais le gros de l'augmentation est par rapport à la TGAP qui est une taxe de l'État sur laquelle la communauté de communes ne peut rien.

**Michel Saugeras** explique qu'à l'époque les collectivités ne voulaient pas d'usine d'incinération, polluante, et la taxe d'enfouissement était bien moindre que l'incinération. Alors qu'aujourd'hui ça s'inverse avec une taxe d'enfouissement supérieure à la TGAP. La réfection des usines était envisagée à Brive depuis 10 ans.

**Stéphanie Gautier** rappelle qu'elle est d'accord avec ce que disait Barbara Vimon plus tôt concernant l'augmentation de 13,5% minimum alors que le service n'est plus ce qu'il était. Elle est aussi d'accord pour la mise en place du ramassage des OM tous les 15 jours pourvu que les déchets soient vraiment ramassés tous les 15 jours et que les informations soient transmises aux élus. Elle signale qu'il y a eu un problème de communication et de concertation.

**Alain Fonfrède** rappelle qu'ils ont fait leur mea culpa concernant le problème de communication.

**Stéphanie Gautier** constate que le lissage pour les OM a été fait sur 10 ans et non sur 4 ans comme les impôts, donc tout le monde n'est pas à 9,5. Elle demande si une estimation du taux a été faite si on avait réduit le temps de lissage sur 4 ans ?

**Philippe Roche** explique que le taux qui va être proposé va être lissé sur 5 ans, qu'on n'a pas le choix et que ce lissage sera aussi en fonction de l'obligation qu'on va avoir de passer en TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) ou REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Le passage se fera probablement en 2025 mais ne sera effectif qu'en 2026 ou 2027 mais il faudra être en état de pouvoir investir sur ce passage en fonction du matériel et des bacs.

**Stéphanie Gautier** redemande si une projection avait été faite si tout le monde passait à 9,5 en 4 ans et quel serait le budget en plus ou en moins.

**Célia Escurat** dit que le calcul a été fait avec un lissage plus court. Mais le résultat est insuffisant pour résorber le déficit cumulé et dégager des marges d'autofinancement à la hauteur des besoins du passage en Teomi ou Reomi.

**Alain Fonfrède** explique que ça a été fait au moment de la fusion et que ça ne changeait rien aux rentrées d'argent à 50 000 ou 20 000€ près.

**Pierre Chevalier** dit qu'ils sont en train de refaire la commission environnement. Il rappelle que c'est en commission que sont travaillées les prospectives que les élus proposent. C'est un engagement financier fort et il faut effectivement, comme l'a dit Monique Jabiol, participer aux commissions. Il insiste sur le fait que ces thèmes : la politique de l'environnement, la collecte des OM, les PAV, les déchèteries se travaillent avant les conseils communautaires. C'est un sujet d'une très grande importance et il précise que tout n'a pas été dit encore sur les préfigurations des orientations nationales en matière environnementale sur le sujet qui vont encore nous accabler un peu plus. D'où la nécessité d'avoir un véritable débat en commission pour répondre

à toutes ces préoccupations. C'est un enjeu énorme et on a le devoir de répondre à nos citoyens sur les augmentations, les collectes, etc.

**Monique Jabiol** dit qu'il va falloir voir les choses peut être différemment sans augmenter autant. La base de la taxe foncière va augmenter, les communes vont peut-être augmenter aussi pour faire leur budget, nous on va augmenter à 3%. Il faut penser aux gens. Il faut qu'ils puissent manger, se chauffer, etc. De plus, on va proposer un service moindre.

**Pierre Chevalier** répond qu'il est sûr qu'on trouvera des solutions en commission.

**Monique Jabiol** répond qu'elle n'est pas convaincue.

**Pierrick Cronnier** demande confirmation sur le fait que l'on va prévoir une augmentation cette année et que le but est d'équilibrer le budget pour 2025-2026.

**Philippe Roche** explique qu'on est parti sur cette modélisation là pour pouvoir passer à la redevance ou la TEOM incitative en 2026. Mais, encore une fois, quoi qu'il arrive, le problème est que tant que le budget ne sera pas équilibré, on ne peut pas procéder à des investissements. Une fois que le budget sera équilibré, les investissements se feront plus naturellement. Il va falloir aussi être persuasif pour expliquer aux gens qu'ils vont devoir mieux trier pour descendre ce fameux seuil de 290 à 140 kg. Les calculs sont faits à production d'ordures ménagères constant et sur ces 3 dernières années ça n'a pas bougé, ça reste autour de 9 500 tonnes. Si on ne baisse pas notre production d'ordures ménagères en 2023 on va prendre 7 à 800 000 € en plus et si on poursuit jusqu'en 2026 on prendra quasiment 1 millions d'euros en plus de coût de traitement. Il précise qu'il a bien conscience du problème en termes humain mais il pense qu'il faut être des élus responsables.

Cette transition énergétique ne s'est pas faite assez rapidement, il y a donc une pression sur les collectivités qui, elles, se retournent sur le contribuable.

**Barbara Vimont** entend complètement que c'est le rôle de l'élu de penser global à l'échelle du territoire, mais elle ne peut pas aller dire de penser global à ses administrés qui parfois ont des difficultés financières. Elle comprend qu'il faut qu'il y ait une augmentation de cette taxe mais elle n'entend que ça et le problème est qu'on se renvoie la balle.

Elle propose qu'au lieu d'être « persuasif » avec les administrés, il vaudrait mieux être « persuasif » en allant toquer à la porte de l'État pour leur faire comprendre qu'il faudrait qu'ils baissent leur taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et allait négocier avec le SYTTOM. Elle précise que, pour elle, l'augmentation de cette taxe n'est pas la solution même si elle a conscience qu'elle va y contribuer.

Elle se demande s'il ne faudrait pas faire une action qui serait peut-être suivie par d'autres communautés de communes qui ont les mêmes problématiques car à un moment donné le contribuable ne pourra plus. D'autant plus qu'on ne sait pas où l'on va notamment par rapport à la crise en Ukraine qui pourrait durer.

Elle explique qu'elle va faire en sorte que sa commune soit plus représentée dans les différentes commissions et s'excuse, auprès de Monique Jabiol, du fait que les représentants de sa commune n'aient pas été plus présents jusque-là dans les commissions.

**Monique Jabiol** rappelle qu'il y a eu une réunion avec le SYTTOM et le cabinet qui a fait l'étude à laquelle tous les élus étaient invités.

Elle explique qu'elle connaît le problème de la gestion des déchets qu'elle suit depuis le début. Elle se demande comment font les autres collectivités et constate qu'à Clermont ils ne paient pas le même montant : 7,5 au lieu de 13. Elle se demande quelles sont les conclusions du cabinet.

**Philippe Roche** explique que l'étude du cabinet était surtout sur l'investissement et que c'est à partir de 2017-2018 que les choses se sont mises en place et qu'il aurait peut-être fallu aller un peu plus vite. Il précise qu'il ne faut pas comparer les montants des taxes entre une grande ville et un milieu rural. Il prend pour exemple le Cantal qui est à 12 et explique que la problématique

n'est pas du tout la même entre une zone urbaine fortement densifiée en population et une zone rurale où le camion va faire 4 km aller-retour pour aller collecter un container.

**Monique Jabiol** aurait préféré qu'on montre qu'on a fait un effort sans augmenter la taxe en réduisant, l'hiver, une tournée sur deux, en cherchant un peu d'argent, etc. Elle explique qu'on n'est pas loin de l'équilibre.

**Philippe Roche** explique que depuis 2018, on sait que la transition énergétique va avoir un coût. On a fait l'autruche jusque-là mais il rappelle que l'État ne nous fera pas de cadeau.

**Monique Jabiol** ne voit pas comment aujourd'hui en tant que maire de sa commune elle pourrait aller dire à ses administrés que la situation est comme ça et qu'il va falloir payer.

**Pierre Chevalier** rappelle à l'assemblée qu'il y a une commission Environnement le 22 mars et qu'il faut que tous les maires y participent et proposent des solutions.

**Philippe Roche** répond que dans l'esprit de l'Etat c'est « pollueur-payeur » : les entreprises polluantes paient ou achètent un droit de polluer. On ne peut pas dire que nous soyons vertueux et qu'on ne pollue pas in fine. On a les volumes de déchets les plus importants du département !

**Monique Jabiol** est d'accord mais soulève qu'on ne peut pas dire du jour au lendemain que c'est la communauté de communes qui augmente car les administrés voient la commune avant de voir HCC. Le cumul des augmentations impacte les salaires et les retraites qui, elles, n'augmentent pas.

**Célia Escurat** précise que cela ne sera pas du jour au lendemain grâce à la période de lissage qui permettra de passer de 9,5 à 13,5 sur 4-5 ans. Il faudra faire des simulations par commune pour que les gens sachent réellement de quoi on parle.

**Le président** propose de se retrouver en commission Environnement le 22 mars prochain afin de débattre de ce sujet.

**Pierrick Cronnier** rappelle que la fixation des membres participants aux commissions a été faite de façon assez autoritaire, notamment à Ussel. On demande à des conseillers municipaux de venir siéger à des instances de HCC alors qu'ils ne connaissent pas son fonctionnement, qu'ils n'ont pas participé aux réunions de travail sur les sujets concernés et pour lesquelles on ne leur a pas fait de compte-rendu. Il faudrait revoir le système de participation des élus dans les commissions car si les gens n'ont pas envie d'y aller, qu'ils laissent la place aux autres.

De même pour la conférence des maires, les conseillers en sont exclus. Il faut donc être clair et dire aux conseillers s'ils ont un rôle à jouer ou alors que la com'com' ce n'est que pour les maires.

**Le président** rappelle que les désignations des délégués dans les commissions ont été faites par les conseils municipaux et qu'il n'a pas pour rôle ni pouvoir d'aller gérer ce qu'il se passe dans les conseils. Il revient toutefois aux maires de solliciter les conseillers inscrits dans les commissions et de leur dire d'y assister afin qu'ils puissent avoir un compte-rendu fidèle et puissent prendre position. Il faut faire travailler ces commissions.

**Pierrick Cronnier** demande comment associer la population à cette problématique, car elle n'a peut-être pas conscience de produire autant de déchets.

**Le président** explique que la communauté de communes de Ventadour, en application de ces mesures et avec un bon plan de communication, a diminué de moitié son tonnage et HCC fera pareil. Il invite à nouveau les élus à participer aux commissions car c'est dans ces instances que doivent avoir lieu les échanges, les débats, les expertises. Il propose de reprendre la présentation du débat d'orientations budgétaires.

- Budget annexe SPANC

Pas d'interventions

- Budget annexe « zones d'activités »

*Pas d'interventions*

- Budget annexe « IADS »

**Monique Jabiol** demande s'il y a, en plus des 134 €, des charges liées au fonctionnement à payer par les communes et le prix de certains actes.

**Célia Escurat** explique qu'il n'y a pas de part forfaitaire payée par les communes pour les charges de fonctionnement comme c'était le cas lors de la convention quand le service était porté par Ussel, mais les 134 € vont bien servir à financer les salaires et les frais de fonctionnement du service. Il n'y a plus de part variable.

**Xavier Gruat** demande si les 2 ETP sont pourvus.

**Célia Escurat** précise que la collectivité va recruter le deuxième ETP mais attire l'attention des élus sur le fait qu'il est difficile de dimensionner un service sans connaître toutes les positions des communes et leur souhait d'adhérer ou non au service. Chaque chose en son temps.

**Xavier Gruat** explique qu'auparavant les actes pour sa commune étaient instruits par la ville d'Ussel et que cela se passait très bien, des techniciens étaient disponibles pour donner des conseils, il n'y a jamais eu de soucis. Actuellement, les réponses tardent à arriver alors que les délais légaux courent. Il y a eu également le départ de Maxence. Ce n'est pas de nature à rassurer. On comprend qu'il soit difficile d'instruire toutes les demandes si le service n'est pas au complet.

**Pierre Chevalier** explique qu'il ne va pas recruter 2 agents alors que nous n'en avons besoin que d'un pour le moment. Il affirme que lors de la réunion sur le PLUi à Tulle, un bon nombre de communes sont prêtes à payer 134 € pour un permis de construire.

**Pierrick Cronnier** souhaite savoir combien cela coûtait lorsque c'était la ville d'Ussel qui instruisait pour un permis de construire.

**Célia Escurat** répond que c'était 58 € avec une part variable et une part forfaitaire. Elle explique que tout sera recalculé et présenté aux élus pour le 14 avril.

*Carole Picano, maire de Magnat l'Étrange, Daniel Delpy, maire de Valièrgues, Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade qui, pour rappel, détient le pouvoir de Galland Baptiste, maire de Saint-Merd-Les-Oussines, Daniel Couderc, maire de Saint-Bonnet-Près-Bort, Michel Saugeras, maire d'Ambrugeat et Détour Jean-Paul, suppléant du maire de Saint-Merd-La breuille, quittent la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 70 (titulaires et suppléants)
- votants : 82 (dont 12 pouvoirs)

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE**, par le président, du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

## 2. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

a) Désignation des représentants (modifications)

**À L'UNANIMITÉ,**

Votants : 82	Pouvoirs : 12	Pour : 82	Contre : 0	Abstentions : 2
--------------	---------------	-----------	------------	-----------------

Le conseil communautaire :

- **MODIFIE** la désignation du représentant suppléant de la commune de LIGINIAC dans la commission locale d'évaluation des charges transférées votée le 17 décembre 2020 et portée à la délibération n°2020-06-03a.

b) Règlement intérieur pour information

**À L'UNANIMITÉ,**

Votants : 82	Pouvoirs : 12	Pour : 82	Contre : 0	Abstentions : 2
--------------	---------------	-----------	------------	-----------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des charges transférées. Il permet de se doter d'un cadre de référence en matière de gouvernance et de règles de fonctionnement.

Les règles de fonctionnement suivantes ont été adoptées :

- transmission de la convocation sept jours francs avant la réunion à leur domicile et à la mairie de ressort ou par voie électronique (mail),
- fixation d'un quorum à la moitié des membres en exercice,
- fixation de la méthode d'évaluation des charges transférées conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- adoption à la majorité simple des rapports, décisions, avis et conclusions de la CLECT.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

### 3. PRÉSENTATION DU BILAN 2021 DE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

Présentation du bilan de l'office de tourisme par Philippe Brugère ; point à l'ordre du jour non soumis à délibération.

*Dominique Miermont, maire de Neuvic, Nadine Picard, conseillère de la commune de Bort-Les-Orgues qui, pour rappel, détient le pouvoir de Jouve Patrick, conseiller de la commune de Bort-Les-Orgues, Danielle Coulaud, maire de Margerides et Pierrick Louradour, maire de Beissat quittent la séance.*

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 66 (titulaires et suppléants)
- votants : 77 (dont 11 pouvoirs)

**Monique Jabiol** souligne qu'il est compliqué de calculer la taxe de séjour et demande s'il n'est pas possible de simplifier la formule de calcul.

**Philippe Brugère** répond que cette taxe ne peut pas être forfaitaire.

#### 4. AUTORISATION DE DEMANDE DE DÉFRICHE SUR LES TERRAINS DE SAINT-ANGEL

**Christophe Arfeuillère** explique qu'à cours de terrains économiques libres en périphérie d'Ussel, Haute Corrèze Communauté est depuis la fin d'année 2021, propriétaire de deux parcelles sur la commune de Saint-Angel pour une surface totale de 5 ha 52 a 79 ca. L'objectif de cette acquisition est d'augmenter la surface aménageable dans un secteur en plein développement.

Avant d'être cédé à des entreprises, ces terrains, à vocation économique, nécessitent des travaux d'aménagements (accès, zone humide, friche et zone boisée).

La zone Nord-Ouest du site est considérée comme « forestière » car attenant à un massif de plus de 4ha. Haute Corrèze Communauté a l'obligation de déposer une demande d'autorisation de défriche auprès de la DDT et de la DREAL, pour une surface de 1 ha 65.

Important : Toute défriche est soumise à compensation. Soit le reboisement/travaux d'une surface équivalente, soit un versement de 3000€/ha au profit du fond stratégique de la forêt et du bois.



## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la demande de défriche de terrains sur la commune de Saint-Angel pour une surface de 1 ha 65.

# ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 5. ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES RÉGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH-RR ET OPAH-RU

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	SCI	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
JOUVE PINTON	Roseline	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	3 440,00 €
BAZETOUX	Cyrille	PB	SCI Bazetoux	Ussel	OPAH-RU	Dispositif de transformation (remise sur le marché d'un fonds de commerce vacant)	12 000,00 €
JARASSE	Alain	PO	/	Couffy-sur-Sarsonne	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	2 781,00 €
CHAMBOT	Gina	PO	/	Meymac	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	1 652,00 €
GUILLE	Nadège	PB	/	Lamazière-Basse	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	5 000,00 €
PREVOST	Bastien	PO	/	Neuvic	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	2 569,00 €
BELLE	Marine	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	3 912,00 €

## 6. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PORTÉ PAR LE SYTTOM 19

**Alain Fonfrède** informe que Citeo (éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques) lance le second appel à projet à candidature pour l'extension des consignes de tri pour la période 2018 – 2022.

Ce nouvel appel à candidature doit permettre la mise en œuvre des actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France ;
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

L'attente de ces objectifs se fait dans un souci d'optimisation économique de l'ensemble des dispositifs de collecte et de tri sur l'ensemble du territoire national, afin de maîtriser les coûts.

Le Vice-Président explique que la mise en place de l'extension des consignes de tri est un moment important pour les collectivités locales et les usagers du service public. Elle permet de clarifier et de simplifier les messages portant sur les emballages ménagers, répondant ainsi à une attente forte des usagers. Cette simplification des règles de tri de tous les emballages doit permettre de relancer le recyclage des emballages qui stagne depuis 2011 et d'en augmenter les tonnages.

Sur le Département de la Corrèze, le SYTTOM (Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagères) est l'organisme qui a conventionné avec CITEO. C'est donc à lui de présenter cette candidature.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

## 7. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF POUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE THALAMY

Retrait de ce point de l'ordre du jour.

# PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

## 8. CAF : AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES COMMUNES DE MEYMAC ET DE SARROUX SAINT-JULIEN

**Aurelie Gibouret Lambert** explique que depuis 2019, la CAF de la Corrèze en accord avec la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la branche famille s'emploie à déployer une nouvelle démarche, : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette dernière vise à mettre les ressources de la CAF au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

L'échelon retenu pour mener cette démarche sur le département est celui des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi, une Convention Territoriale Globale a été signée en début d'année 2020 avec la Communauté de Communes de Haute-Corrèze Communauté, après réalisation d'un diagnostic sur tout le territoire de Haute-Corrèze Communauté et définition d'un plan d'actions dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Jeunesse, Soutien à la fonction parentale, Animation de la Vie Sociale et Santé Solidarité.

La CTG devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace donc progressivement les Contrats enfance jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement.

A compter de 2020 et au fil de leurs renouvellements, les CEJ, seront remplacés par un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire CTG ». Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ, mais en simplifie les modalités de calcul. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Comme auparavant, l'engagement des CAF est pluriannuel, ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

Pour mémoire : les communes de Meymac et Sarroux-Saint Julien détiennent les compétences Petite Enfance et Enfance Jeunesse et sont gestionnaires de plusieurs Accueil de Loisirs Sans Hébergement, soutenus financièrement par la CAF.

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la rédaction d'un avenant à la Convention Territoriale Globale initiale pour intégrer les communes de Meymac et Sarroux-Saint Julien ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans cette convention.

## 9. AVIS SUR LA RÉVISION 2020-2026 DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

**Pascal MONTIGNY** explique que la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est une loi, majeure pour les gens du voyage. Elle vise à créer un équilibre entre la liberté constitutionnelle d'aller, de venir et de pouvoir stationner dans des conditions décentes, et le souci des pouvoirs publics d'éviter les installations illicites.

Cette loi prévoit que dans chaque département, un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAGDV) soit élaboré pour six ans. Ce schéma, fondement des obligations pour les collectivités sur l'ensemble du département, doit prévoir les secteurs géographiques et les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'implantation des aires permanentes d'accueil, terrains familiaux locatifs, aires de grand passage. La commune ou l'EPCI figurant au schéma est responsable de la réalisation des aires programmées.

Depuis le mois de novembre 2021, Ussel en tant que commune de plus de 5 000 habitants et Haute-Corrèze Communauté répondent à l'obligation du schéma départemental, par l'ouverture de l'aire permanente.

**La loi Élan du 23 novembre 2018** permet (article 88) aux OPH et aux SA d'HLM, à titre subsidiaire, de créer, aménager, entretenir et gérer des terrains familiaux locatifs, **dès lors que les besoins ont été identifiés dans le schéma départemental** et que l'avis de la commune ou de l'EPCI compétent a été recueilli. Cette disposition permet aux collectivités territoriales ne disposant pas d'ingénierie ou de peu d'ingénierie, de recourir à des bailleurs sociaux.

Il convient d'émettre un avis sur le schéma 2020-2026. Il est précisé qu'il s'appuie dans un premier temps sur le bilan du précédent. Les objectifs non atteints sont reportés dans le nouveau schéma si leur pertinence perdure.

Ce nouveau schéma prévoit le besoin de 2 terrains locatifs de 5 places, terrains destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles suite au recensement fait en 2019, par le service santé, solidarités. Il sera nécessaire de mener une étude plus approfondie auprès des bénéficiaires possibles et des collectivités pour en étudier la faisabilité. Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation de réalisation pour la collectivité.

A ce jour, les aires de petits passages, dont la vocation est de permettre des stationnements de courte durée pour des familles isolées ou pour quelques caravanes voyageant en groupe, n'ont pas été cartographiées dans le schéma.

Il est à noter que le schéma n'évoque pas les petits passages pour l'accueil de groupe supérieur à la capacité d'accueil de l'aire permanente alors qu'ils sont avérés sur le territoire.

*Stéphanie Gautier souhaite faire un point concernant l'aire de grands passages à Saint-Pantaléon-de-Larche et qui se trouve en zone inondable. Elle note qu'il a été recatégorisé le caractère temporaire sur 2020 – 2022. Qu'en est-il au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ? car il n'y a pas de possibilité pour les communes qui ont même du petit passage de faire quelque chose.*

*Pascal Montigny explique que les grands passages se situent essentiellement en Basse-Corrèze. Cette aire a été mise aux normes et reconduite pour deux ans. Il n'y a pas d'autre solution car c'est la seule qui existe ; des études sont en cours pour en créer deux autres.*

*Stéphanie Gautier signale que le côté temporaire n'est valable que 6 mois et il n'y a pas de solution si cela dure plus longtemps. Ce n'est pas suffisant.*

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage élaboré pour six ans. Ce schéma doit prévoir les secteurs géographiques et les communes, ou établissements publics de coopération intercommunale, d'implantation des aires permanentes d'accueil, terrains familiaux locatifs et aires de grand passage ;
- **DEMANDE** à inscrire dans le schéma le besoin d'un soutien de la part des services de l'Etat dans le cadre de l'accueil de petits passages, pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté.

## RESSOURCES

### 10. VALIDATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

RAPPORTEUR : PHILIPPE ROCHE

*Les dossiers ci-dessous sont présentés par direction et service.*

#### Communication

##### a) CREATION DU PORTAIL TERRITOIRE – TRANCHE 1

Dans le cadre de sa stratégie de communication, la collectivité doit se doter d'un outil numérique de communication permettant de valoriser l'intercommunalité, les communes et le territoire. Cet outil sera le Portail Territoire qui permettra d'informatiser l'EPCI et les communes d'un site internet et de rendre le territoire attractif.

Haute-Corrèze Communauté a donc pour projet de créer un outil mettant en valeur la Haute-Corrèze et de dématérialiser des opérations.

**Le coût de cette opération s'élève à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	40 000 €	40% (Plafonné à 100 000 €)
MASSIF CENTRAL	50 000 €	42%
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>90 000 €</b>	<b>75%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	30 000 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>100%</b>

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création du portail territoire, pour un montant de 120 000€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 40 000€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

### **b) DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION PAR L'INFORMATISATION.**

Dans le cadre du développement de la collectivité, l'intercommunalité doit se doter d'outils informatiques permettant de valoriser la collectivité et d'évaluer les politiques publiques.

Ces outils tels que les logiciels de veille presse Luqi (Luqi Start et RP Connect) permettront d'augmenter la notoriété de l'EPCI. Par ailleurs, l'acquisition du logiciel Sphinx et du logiciel Politikon permettront de mesurer la qualité des services aux usagers et des politiques publiques de la collectivité.

Haute-Corrèze Communauté a donc pour projet d'acquérir des outils mettant en valeur la collectivité et de dématérialiser des opérations.

**Le coût de cette opération s'élève à 17 120 € HT soit 20 544 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	6 398 €	40% (Plafonné à 30% pour un taux de financement maximum de 80% avec la Région pour le logiciel Sphinx)
Région	2 250 €	50% du logiciel Sphinx (Soit 13%)
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>8 648 €</b>	<b>51%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	8 472 €	49%
<b>TOTAL</b>	<b>17 120 €</b>	<b>100%</b>

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de développement de l'administration par l'informatisation, pour un montant de 17 120€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des

EPCI et des maisons France Service », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 6 398€ ;

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## Développement économique et marketing territorial

### c) AMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE – TRANCHE 2

Dans le cadre de sa compétence « Tourisme », un office de tourisme communautaire a été créé pour assurer, entre autres, la mission d'accueil des touristes, de promotion et de commercialisation sur le territoire de la Haute-Corrèze. Il appartient à Haute-Corrèze Communauté d'assurer l'entretien des bureaux d'Information touristique communautaires.

De ce fait, l'aménagement des bureaux d'information touristique est assuré par la communauté de communes, dans le cadre d'une seconde tranche.

Pour assurer l'accueil dans les meilleures conditions, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement des locaux dans les 7 bureaux d'information touristique de Haute-Corrèze, à savoir : accessibilité PMR, plâtrerie – peinture, isolation, revêtement de sol, électricité.

Les chiffres fournis sont basés sur une estimation des Services Techniques de Haute-Corrèze Communauté et des devis d'entreprises.

**Le coût de cette opération s'élève à 43 564,27 € HT soit 52 277,12 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	17 425,71 €	40%
Région	12 000 €	28% (au prorata de la tranche 2)
Département	5 425,72 €	12% (au prorata de la tranche 2)
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>34 851,43 €</b>	<b>80%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	8 712,84 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>43 564,27 €</b>	<b>100%</b>

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des bureaux d'information touristique – tranche 2, pour un montant de 43 564.27€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction ou rénovation locaux techniques, communaux ou communautaires », au taux minoré de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 350 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 17 425.71€ ;

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

#### **d) AMÉNAGEMENT D'UN PARKING -CRÉATION DE 49 PLACES - COMMUNE DE MONESTIER MERLINES**

Haute-Corrèze communauté envisage une extension de parking de 49 places suite à l'implantation de la manufacture Merlines Maroquinerie qui fait partie du Groupe TOLOMEI.

Déjà présent en Haute-Corrèze avec les 2 manufactures Maroquinerie des Orgues I et II, le Groupe TOLOMEI a ouvert en 2020 un troisième site à Monestier Merlines.

Au vu du nombre de recrutement le parking existant ne répond plus aux besoins actuels en termes de stationnement. Les travaux portent sur l'extension du parking existant afin de créer des places de stationnement supplémentaires.

**Le coût de cette opération s'élève à 62 055,88€ HT soit 74 467,06€ TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Taux</b>
DETR	21 719,56 €	35%
DSIL	27 925,15 €	45%
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>49 644,71 €</b>	<b>80%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	12 411,17 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>62 055,88 €</b>	<b>100%</b>

#### **À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parking de 49 places sur la commune de Monestier Merlines suite à l'implantation de la manufacture Merlines Maroquinerie, qui fait partie du Groupe TOLOMEI, pour un montant de 62 055.88€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « aménagements d'espaces publics – hors PAB », au taux minoré de subvention de 35%, plafonné à 150 000€ HT de dépenses éligibles, soit une subvention sollicitée de 21 719.56€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

### **Hygiène, sécurité et conditions de travail**

#### **e) ACQUISITION DE 3 DÉFIBRILLATEURS**

Dans le cadre de sa politique de prévention, la collectivité souhaite se doter, sur ces sites à risques, d'équipements qui permettraient d'intervenir en cas d'accidents cardiaque.

De ce fait, il est prévu d'acquérir trois défibrillateurs pour équiper les bâtiments recevant du public de Haute-Corrèze Communauté non équipés à ce jour.

Haute-Corrèze Communauté a donc pour projet d'équiper les bâtiments recevant du public : sites sur lesquelles le passage d'usagers est important, ce qui permet aussi de renforcer notre maillage du territoire avec du matériel de premiers secours.

**Le coût de l'opération s'élève à 4 851€ HT soit 5 821,20€ TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	1 600 €	40% (Plafonné à 4 000€ HT)
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>1 600 €</b>	<b>33%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	3 251 €	67%
<b>TOTAL</b>	<b>4 851 €</b>	<b>100%</b>

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de 3 défibrillateurs, pour un montant de 4 851 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Défibrillateurs », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 4 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 1 600 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## **Systeme d'information**

### **f) ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Un des 4 axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté, correspond à « développer les facteurs de compétitivité » avec une action, d'encourager aux usages numériques. Cette action se traduit par l'acquisition de matériel informatique pour des agents qui ont rejoint notre collectivité et qui doivent être équipés.

Il s'agit donc d'informatiser certains postes de travail dans le but de s'adapter aux nouvelles pratiques du numérique, de moderniser nos pratiques et de faire évoluer nos métiers.

**Le coût de l'opération s'élève à 15 630 € HT soit 18 756 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	6 252 €	40%
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>6 252 €</b>	<b>40%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	9 378 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>15 630 €</b>	<b>100%</b>

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel informatique, pour un montant de 15 630 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles, soit une subvention sollicitée de 6 252 €.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires

### g) RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Un des 4 axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté, correspond à « développer les facteurs de compétitivité » avec une action, d'encourager aux usages numériques. Cette action se traduit par le renouvellement et l'amélioration du matériel informatique pour les agents de la collectivité.

Il s'agit de moderniser le parc informatique de la collectivité et de s'adapter aux nouvelles contraintes de travail à distance.

L'objet de l'opération consiste :

- Au renouvellement de 7 postes de travail informatique vieillissant pour des agents de Haute-Corrèze Communauté en matériel portable plus performant.
- A la sécurisation de l'ensemble de notre parc informatique avec la mise à jour de l'antivirus.

**Le coût de l'opération s'élève à 27 958.55 € H.T. soit 33 550,26 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	11 183,42 €	40%
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>11 183,42 €</b>	<b>40%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	16 775,13 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>27 958,55 €</b>	<b>100%</b>

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement du matériel informatique, pour un montant de 27 958.55€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 11 183,42 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

#### **h) MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVEUR**

Un des 4 axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté, correspond à « développer les facteurs de compétitivité » avec une action, d'encourager aux usages numériques. Cette action se traduit par la mise en place d'un nouveau serveur pour l'authentification des utilisateurs ainsi que des licences d'accès.

**Le coût de l'opération s'élève à 12 335.24€ H.T. soit 14 802,28€ TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	4 934,10 €	40%
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>4 934,10 €</b>	<b>40%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	7 401,14 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>12 335,24 €</b>	<b>100%</b>

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de mise en place d'un nouveau serveur afin d'encourager aux usages numériques qui est un des grands axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté. Cette action se traduit par la mise en place d'un nouveau serveur pour l'authentification des utilisateurs ainsi que des licences d'accès pour un montant de 12 335.24€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 4 934,10 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## 11. VALIDATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022

### AMÉNAGEMENT D'UN PARKING -CRÉATION DE 49 PLACES – COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Haute-Corrèze Communauté envisage une extension de parking de 49 places à la suite de l'implantation de la manufacture Merlines Maroquinerie qui fait partie du Groupe TOLOMEI.

Déjà présent en Haute-Corrèze avec les 2 manufactures Maroquinerie des Orgues I et II, le Groupe TOLOMEI a ouvert en 2020 un troisième site à Monestier Merlines.

Au vu du nombre de recrutement le parking existant ne répond plus aux besoins actuels en termes de stationnement. Les travaux portent sur l'extension du parking existant afin de créer des places de stationnement supplémentaires.

**Le coût de cette opération s'élève à 62 055.88€ HT soit 74 467.06€ TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	21 719,56 €	35%
DSIL	27 925,15 €	45%
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>49 644,71 €</b>	<b>80%</b>
Participation du demandeur : Autofinancement	12 411,17 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>62 055,88 €</b>	<b>100%</b>

*Jacqueline Cornelissen s'étonne de voter les délibérations de DETR à cette date car pour sa commune les dossiers devaient être déposés avant la fin du mois de janvier.*

*Philippe Roche explique que les dossiers ont été déposés en temps et en heure mais les délibérations ne seront déposées que dans les prochains jours si elles sont votées.*

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 77	Pouvoirs : 11	Pour : 77	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parking de 49 places sur la commune de Monestier Merlines suite à l'implantation de la manufacture Merlines Maroquinerie, qui fait partie du Groupe TOLOMEI, pour un montant de 62 055.88€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), au taux de subvention de 45%, soit une subvention sollicitée de 27 925.15€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## 12. CRÉATION D'UN PORTAIL TERRITOIRE : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

Philippe Roche rappelle le contexte :

Vaisseau amiral de la communication numérique de Haute-Corrèze Communauté, le site [hautecorrezecommunaute.fr](http://hautecorrezecommunaute.fr) permettra l'accès aux informations, services et sites satellites de la Com'com'. Véritable portail, il donnera non seulement accès aux sites des communes, qui seront construits sur le même socle technique, mais il valorisera également leurs actualités et évènements.

Le portail va plus loin que la valorisation du contenu. L'usine à sites est la fonctionnalité principale qui construit les fondations du Portail Territoire répondant à la vision stratégique et l'ambition affirmée du bureau communautaire : rayonner d'une seule voix, ensemble, tout en gardant son identité et ses spécificités.

Un véritable service aussi bien pour les communes, pour l'institution que pour les habitants qui pourront alors s'informer en ligne, s'intéresser et découvrir l'ensemble du territoire.

Le site de Haute-Corrèze Communauté se positionne alors comme un véritable portail, centralise les accès à l'information des communes, donne un aperçu du dynamisme du territoire, permet aux utilisateurs d'en savoir plus en accédant directement à l'information recherchée, sur le bon site.

Un portail qui permet également d'élargir sa vision de son propre territoire qui dès lors ne se limite plus à sa commune, mais également à celles qui rayonnent autour.

Afin de nous permettre de réaliser ce projet et conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-6 à R. 2161-11 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres restreint. La commission d'appel d'offres se réunie le 07 mars 2022.

Les informations relatives à ce rapport vous seront communiquées le soir du conseil communautaire.

*Stéphanie Gautier s'interroge sur la participation des communes sur ce projet en termes de tarifs et d'hébergement.*

*Célia Escurat répond que les services reviendront vers les communes à la fin du mois.*

## 13. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Éric Ziolo rappelle que pour pourvoir un poste vacant de gestionnaire RH il sera procédé au recrutement, par voie de mutation, d'un adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe. Aucun poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe n'étant vacant au tableau des emplois, il convient d'en créer un.

Cette création sera suivie d'une suppression de poste lors d'un prochain Conseil communautaire après avis du comité technique.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe

*Stéphanie Gautier* demande si c'est un poste qui est voué à s'occuper des paies ou est-ce que celles-ci vont être externalisées au Centre de Gestion ?

*Eric Ziolo* indique qu'il y a des confusions à ce propos et que le président du Centre de Gestion s'est trompé de collectivité quand il en a parlé.

*Barbara Vimont* s'inquiète de voir des gens quitter régulièrement les services de Haute-Corrèze Communauté et se demande s'il n'y a pas quelque chose à faire pour garder les agents en poste. Elle constate que depuis 2017 il y a eu environ 80 départs.

*Eric Ziolo* répond qu'il y aura une réponse apportée à ce sujet mais qu'il faut nuancer l'information.

### À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 11 mars 2022 comme suit :
  - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 14. ADHÉSION À UN SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET PROFESSIONNELLE

Éric Ziolo rappelle que le Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion.

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Le CDG 19 fait appel au service de médecine préventive de l'Association Interprofessionnelle de Santé de la Corrèze (AIST 19) pour assurer la surveillance médicale des agents selon les modalités prévues par convention c'est-à-dire que l'AIST assure directement l'ensemble des

visites médicales (visite d'embauche, visite périodique, visite de reprise, visite à la demande de l'employeur, de l'agent).

Le tarif pour un agent inscrit au suivi médico-professionnel annuel est fixé à 82,53 € HT (80€ lors de la précédente convention).

La convention peut être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant le 31 décembre de chaque année.

Il est proposé d'adhérer à ce service pour l'ensemble du personnel de Haute-Corrèze Communauté et d'autoriser le président à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

#### **À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **ADHÈRE** au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19 ;
- **APPROUVE** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents.

## **15. FRAIS DE DÉPLACEMENT : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION EN VIGUEUR**

Éric Ziolo explique que la délibération n°2020-02-19 relative aux frais de déplacement du personnel communautaire prévoit les modalités de remboursement des frais kilométriques dans le cas où le déplacement a lieu à partir de la résidence administrative.

Il convient de compléter la délibération pour ajouter que le remboursement de frais est effectué uniquement dans le cas où aucun véhicule de service n'est disponible. Il incombe au chef de service de vérifier cette indisponibilité.

Il convient, en outre, de prévoir le cas où le déplacement a lieu à partir de la résidence familiale. Dans ce cas, il est tenu compte de la distance domicile/ travail qui ne peut faire l'objet d'aucune prise en charge.

#### **À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** les modifications de la délibération concernant les déplacements à partir de la résidence familiale vers le lieu de missions et la condition d'indisponibilité de véhicule de service pour demander des indemnités kilométriques.

## **16. ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE**

#### **À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 77</b>	<b>Pouvoirs : 11</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**APPROUVE** la charte informatique de Haute-Corrèze Communauté déjà approuvée en conseil communautaire le 26 septembre 2019 et qui nécessitait d'être mise à jour concernant les 3 points suivants :

- L'utilisation du matériel,
- La sécurisation de notre système d'information,
- La mise en place de la téléphonie par IP.

La charte informatique de Haute-Corrèze Communauté constitue une annexe du règlement intérieur.

## QUESTIONS DIVERSES

- Choix de la commune d'accueil du prochain conseil : Ussel à l'unanimité

**Stéphanie Gautier** rappelle que lors de la Conférence des maires, il a été évoqué la question du refuge de Bort et que les élus devaient leur demander des chiffres plus précis. Elle demande si un contact a été pris avec eux et insiste sur l'urgence de la situation.

**Pierre Chevalier** informe qu'il a eu un entretien à ce sujet avec le Sous-Préfet qui partage cette analyse. Il faut absolument avoir une parfaite connaissance du nombre d'interventions qu'ils font par commune. Il espère que cela sera fait très rapidement car il a bien conscience de l'urgence de la situation.

**Éric Ziolo** explique que les contacts sont réguliers avec le président du refuge. Et que la seule assurance actuelle, est qu'aucune décision ne leur tombera brutalement dessus mais il faut, tout de même, ne pas perdre de temps.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 14 avril 2022 à 18 heures à Ussel.  
Procès-verbal établi à Ussel, le 23 mars 2022.

Le président

Pierre Chevalier



Le secrétaire,

Frédéric Bivert

A black ink signature of Frédéric Bivert, consisting of stylized, overlapping letters.